

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 17 septembre 2015 à 21 Heures.

L'an deux mille quinze, le 17 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan

Etaient présents : MM LAGARDE BARNADAS GARCIA LETELLIER LABADIE CHANUT PAYROS DUBOURDIEU GARROS – Mme SARNIGUET

Etaient absents et excusés : M. NAVARRE ayant donné procuration à M. LAGARDE – Mme PESQUIDOUX ayant donné procuration à Mme SARNIGUET – M. DARBAS ayant donné procuration à M DUBOURDIEU – M. AURENSAN Michel ayant donné procuration à M. BARATAULT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2015.

ORDRE DU JOUR :

Autorisation d'ester en justice

Modification bail dentiste

Indemnités assurance sécheresse

Convention déversement effluents industriels dans réseau communal

Convention repas école Dému

Jumelage avec TAFALLA

Demandes de logements :

- Presbytère
- Place du Colonel Parisot

Vente parcelle

Examen divers devis

Achat véhicule utilitaire - Décisions modificatives

OPAH prolongation

Questions diverses

Monsieur Jacques LABADIE est nommé secrétaire de séance.

Autorisation d'ester en justice
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier émis par Me Alain NONNON, avocat à Auch, qui défend les intérêts de M. Marc GARROS. Ce dernier lui réclame réparations pour préjudice subi, suite au jugement d'invalidation de son élection et à l'appel qu'il a déposé et gagné.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation d'ester en justice afin de pouvoir se défendre.

Monsieur GARROS indique qu'il y a confusion que ce n'est pas le Maire mais M. BARATAULT qui est mis en cause.

Monsieur le Maire clôt la discussion en disant que la justice suivra son cours.

Le conseil municipal donne son accord à l'exception de Mme Sarniguet, MM GARROS et DUBOURDIEU qui votent contre et M. LETELLIER qui s'abstient.

Modification bail dentiste

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le Dr Olivier BAUMONT, dentiste à Aignan, a arrêté son activité et que sa remplaçante le Docteur Elsa SOULES, chirurgien dentiste, souhaite prendre à son nom le bail de location du cabinet dentaire situé à l'ancienne gendarmerie. Un nouveau bail sera établi à compter du 1^{er} octobre 2015.

Avis favorable de l'assemblée.

Indemnités assurance sécheresse

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter deux chèques, à savoir :

- 20 660 € 21 d'indemnité immédiate, de la société d'assurance MMA suite au sinistre sécheresse 2011 qui a affecté plusieurs bâtiments communaux ; suivra un règlement différé sur facture d'un montant de 5687 € 26
- 88 € 85 en solde d'un abonnement au journal Sud Ouest qui a été résilié.

Accord du conseil municipal.

Convention déversement effluents industriels dans réseau communal

Monsieur le Maire demande à M. Mathieu BARNADAS, conseiller municipal, responsable de la commission assainissement, de présenter la convention définitive devant intervenir entre les Ets Pierre Fabre Médicaments Production et la Commune d'AIGNAN, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ce document précise les conditions financières et de déversement des effluents industriels dans le réseau collectif d'assainissement.

Monsieur BARNADAS précise que l'entreprise participera aux charges d'investissement et de fonctionnement, suite aux travaux réalisés et financés par la commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Convention repas école Dému

Monsieur le Maire porte à connaissance de l'assemblée, la demande transitant par le Conseil Départemental du Gers, pour le syndicat intercommunal d'intérêt scolaire de Dému, Margouët Meymes et Seailles, de bénéficier de la production de repas par le collège Vert d'Aignan à la rentrée 2015/2016. Il s'agit de la fourniture de 20 repas supplémentaires exécutés par les services du Collège Vert au profit des élèves du syndicat.

Avis favorable à l'unanimité.

Jumelage avec Tafalla

Monsieur le Maire rappelle aux élus, le dossier transmis et préparé par Mmes SARNIGUET et FABRE, co-présidentes du comité de Jumelage, concernant le projet de jumelage avec la ville de Tafalla en Espagne.

Après divers débats, Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour que le comité de jumelage d'Aignan prenne contact avec la ville de Tafalla afin de concrétiser ce projet.

Avis favorable.

Demandes de logements

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu deux demandes de location :

✓ pour le logement libéré par Mlle Gwendoline ROSELLE, 43 rue du Duc de Bouillon, au presbytère, de la part de Mme AMBLARD Isabelle domiciliée 23 chemin de Lasberdesques, moyennant un loyer mensuel de 352 € 00 €, à compter du 1^{er} octobre.

✓ pour le logement duplex vacant, situé 7 place du Colonel Parisot, qui peut être loué à Mlle MADEC Anne-Laure, de Nantes, moyennant un loyer mensuel de 346 € 06 à compter du 18 septembre 2015.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Vente parcelle

Monsieur le Maire fait part d'une demande émanant de M. Michel PERINI qui souhaite acquérir une parcelle de terre incluse dans sa propriété, d'une surface de 95 m². En effet, lors des travaux d'aménagement de la rue de Labourdette en 1967 et de l'achat de terres par M. PERINI, ce terrain avait été omis de la cession. Le service des Domaines a été interrogé sur la valeur du bien mais n'a pas porté de réponse.

Le conseil municipal est favorable pour une vente moyennant un prix de 5 € le m² et la prise en charge par l'intéressé des frais notariés, estimés par Me BOUNEL, notaire à Aignan pour environ 700 €.

Examen divers devis

Monsieur le Maire avise le conseil municipal que M. Le Breton, gérant de la Société Anyware, cesse toute activité internet et mettra fin aux hébergements de site à compter du 31 décembre 2015. Il convient donc pour la commune de s'adresser à un autre hébergeur, pour son propre site.

Il propose d'accepter le devis de la société SAS NET15 - 14 avenue du Garric - 15000 AURILLAC, qui pour 52 € HT/mois fait une offre location tout compris avec un engagement sur 48 mois.

L'assemblée est favorable à l'exception de MM LAGARDE et BARNADAS qui s'abstiennent.

Achat véhicule utilitaire - Décisions modificatives

Monsieur LAGARDE Michel, 1^{er} adjoint, rend compte à l'assemblée de la nécessité d'acheter un véhicule utilitaire pour le service technique, en remplacement d'un Kangoo inutilisable et dont le coût des réparations serait trop élevé.

Il propose d'en acquérir un autre auprès du garage J'AUTOCASS - Route de Nogaro - 32370 Ste Christie d'Armagnac, pour un montant de 3067 € 08 HT et 3680 € 50 TTC, soit une voiture à essence ayant 55 000 kilomètres au compteur. Sont compris la carte grise et la plaque d'immatriculation d'une valeur de 219 € 50 et le rachat de 300 € pour la voiture hors service.

Le conseil municipal donne son accord, à l'exception de Mme SARNIGUET et MM GARROS et DUBOURDIEU qui s'abstiennent.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'il convient de prendre une décision modificative au budget afin de régler cet achat : 3700 €uros peuvent être prélevés sur l'article 7325 (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) car une recette supérieure aux prévisions a été réalisée.

Avis favorable à l'unanimité.

OPAH prolongation

Monsieur le Maire énonce aux membres du conseil que l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat prend fin le 30 juin 2016. Le bilan de la quatrième année écoulée est très positif pour la commune et une prolongation de deux années supplémentaires est souhaitée.

Cette suite ne peut pas se réaliser car le village s'était rattaché à une opération en cours organisée par la communauté de communes du Bas Armagnac.

Par contre si la communauté de communes Armagnac Adour commence un nouveau programme, la commune pourra envisager de s'y associer.

Questions diverses

✓ Accessibilité

Monsieur le Maire rappelle ce dossier, que l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP). Considérant que la mise en accessibilité du patrimoine est particulièrement complexe, Monsieur le Maire ajoute qu'il convient d'établir un programme de travaux sur 6 ans de 2016 à 2021. Ce projet sera ensuite envoyé aux services de la Préfecture pour le 27 septembre 2015.

Monsieur le Maire donne le détail du plan, les débats sont ouverts. L'ensemble des élus s'opposent à faire des dépenses inutiles, si des solutions existent déjà comme la rampe d'escalier à rallonger à la mairie, par exemple, alors qu'il y a un ascenseur.

Mme Sarniguet signale l'accès difficile du cimetière de Fromentas.

Le conseil émet un avis favorable sur le projet.

✓ Travaux assainissement du Perdifat

Les travaux reprennent le 5 octobre 2015.

✓ Départ à la retraite

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qu'il a reçue de M. Jean Louis BONNET, adjoint technique territorial, qui l'informe de son souhait de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2015.

✓ Repas des associations

Monsieur le Maire demande des volontaires pour la préparation du repas du 25 septembre prochain ; MM LAGARDE BARNADAS GARCIA CHANUT PAYROS LABADIE se proposent.

✓ Accueil des réfugiés

Monsieur le Maire interroge les élus sur l'accueil des réfugiés étrangers en leur précisant que le logement de la poste pourrait être mis à disposition après travaux. Monsieur LAGARDE souhaite connaître les conditions liées à d'éventuelles arrivées ; quelles sont les prises en charges de l'état par exemple.

L'assemblée donne son accord sauf M. DUBOURDIEU qui s'abstient.

✓ **Commission aménagement urbain voirie**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le 8 septembre dernier avec différents services dont le CAUE et le SLA.

Il ressort des débats que la taille radicale des platanes le long de la RD 20, n'est pas recommandée car elle fragilise les arbres. Une taille architecturale peut être envisagée sur les branches qui surplombent des propriétés de riverains, en n'excédant pas les 2 à 3 m de tombée pour un diamètre maxi coupé à 7 cm. Une autre solution consisterait à enlever les arbres et à replanter de jeunes pousses.

Une étude doit être réalisée avec le CAUE et sera rendue en fin d'année.

A suivre

En ce qui concerne la vitesse des véhicules en agglomération, le constat est affligeant ; de trop nombreux véhicules dépassent la vitesse autorisée.

Monsieur le Maire propose d'acquérir un ou deux radars pédagogiques afin de les installer à tour de rôle à proximité des entrées ou sorties du village.

✓ **Saison touristique**

Monsieur le Maire fait part du montant des recettes du toboggan qui s'élève à 5670 € pour la saison contre 3500 € en 2014.

✓ **Randonnées pédestres**

Demande de Mme PASIAN Présidente des Offices de Tourisme de la Communauté, afin d'utiliser une salle pour le repas de midi des randonneurs, lors de sortie pour la journée. La salle de l'Espace d'Animation Intergénérationnel leur sera mise à disposition sur demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures cinquante minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 18 Septembre 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 18 septembre 2015

Le Maire,

Philippe BARATAULT